



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion en date du 8 mars 2021

Délibération PNMM_2021_01

Approbation du relevé de décisions de la séance du 18 juin 2020

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 et suivants, R. 334-31 et suivants,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°992/SG/2017 du 11 septembre 2017 portant modification de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence en date du 18 juin 2020,

Considérant que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le relevé de décisions de la séance du 18 juin 2020 ci-annexé est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI



Procès verbal
Réunion du Conseil de Gestion du Parc naturel marin de Mayotte
18 juin 2020

Ouverture de la séance

Le quorum est constaté atteint à 14h15, le Président ouvre la séance. Il demande une minute de silence pour rendre hommage à KAHM'S.

Il présente l'ordre du jour et demande si d'autres questions diverses sont à rajouter à cet ordre du jour. Le représentant de la CCI souhaite présenter la DSP attribuée pour les ports de plaisance, pas d'autre ajout ou modification souhaités. En raison des contraintes de disponibilité de certains membres, le Président propose de débiter par la présentation de la CCI.

Liste des membres présents ou représentés

Voir annexe 1

Ordre du jour

1. Présentation du projet d'aménagement des ports de plaisance de Mamoudzou et Dzaoudzi
2. Validation du compte-rendu du conseil de gestion du 16 janvier 2020
3. Validation du rapport d'activités 2019 et du plan d'actions 2020
4. Avis conforme sur le projet de pôle d'échange multimodal de Mamoudzou
5. Procédure de traitement des avis et délégation de pouvoir du conseil de gestion au bureau en matière d'avis
6. Avis sur la campagne sismique SISMAORE
7. Avis sur le projet de document stratégique de bassin maritime (DSBM) du Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

1- Présentation du projet porté par la CCI :

- projection d'un film de présentation du projet envisagé pour les deux ports de plaisance de Mayotte. Un espace particulier est destiné au musée-aquarium vers la pointe Mahabou.
- Objectif du projet : complétude de l'offre de service sur les activités de plaisance.
- La zone de Mamoudzou comprend une installation dédiée aux pêcheurs séparée de la zone plaisance ainsi qu'une partie réservée à la maintenance des petites structures (local dédié).
- Le port va doubler en capacité pour accueillir un peu plus de deux cents places de stationnement maritime.
- Une sécurisation du ponton de Dzaoudzi est prévue avec des darses de protection ; la capacité du port sera là aussi plus que doublée.
- Réorganisation de tout le mouillage actuellement forain avec la mise en place de services adaptés (surveillance, carénage...)
- Une station d'avitaillement aux normes est en cours d'examen avec TOTAL et le dossier comportant un certain nombre de contraintes techniques, un travail sera mené sur ce sujet avec différents intervenants dont le PNMM.

M. NEVEJANS (DDGAEM) : l'ancien projet de zone carburant est-il abandonné ?

M. ALONZO (CCI) : il n'est jusqu'ici pas question de faire deux stations, plutôt une zone unique d'avitaillement sur Dzaoudzi.

Mme KORDJEE (CL) : vous réservez une petite place aux pêcheurs à Mamoudzou, zone jusqu'à présent considérée comme saturée. Ne serait-il pas plus pertinent de délocaliser sur Mtsapéré plutôt que tout concentrer sur Mamoudzou ? Ce serait peut-être une solution d'avenir plus pérenne qui permettrait de mieux profiter de ce nouveau projet et à d'autres zones de se développer hors de Mamoudzou. Sur Petite Terre, l'agrandissement de la zone de pontons est-il prévu vers Fougoujou ?

M. ALONZO (CCI) : tout le plan d'eau est concerné par l'aménagement : il n'y aura donc pas de saturation. Pour la question sur Mamoudzou, les exigences du cahier des charges obligeaient à tenir compte de tout ce qui est déjà existant sur la zone. Le projet représente donc une solution immédiate pour tout le monde sans que ce soit un problème pour les projets futurs. La zone de Mamoudzou répond aux problèmes immédiats ; elle permet aux pêcheurs de mieux utiliser l'existant sans poser de problèmes aux autres usagers. L'objectif n'est pas le port de pêche, il n'a donc pas vocation à aller étudier la zone de Mtsapéré.

Mme HOLTZINGER (ACHM) : le projet de station-service est situé dans une zone où il n'y a pas d'eau en marée basse : ça pose un problème de sécurité quand la mer est agitée. Quelles sont solutions prévues ? L'ACHM n'a pas été consultée pour ces aménagements mais mise devant le fait accompli, pourquoi ?

M. HUGOT (UTDMSOI) : ni Mamoudzou ni Dzaoudzi ne font partie des débarquements de pêche officiels ; un projet distinct prévoit sept pontons pour le débarquement de la pêche.

M.MASSEAUX (SMPPM) : il est possible de dissocier point de débarquement et point de stationnement des bateaux. La question centrale est de regarder à quel moment et où il est préférable de débarquer pour améliorer la qualité des produits à débarquer.

M. TOILIBOU (COPEMAY): c'est un projet qui nous concerne tous, surtout les pêcheurs. Quand un projet est mis en place, les pêcheurs devaient être consultés : ils doivent être informés pour pouvoir donner leur avis.

Le Président : propose qu'on mette cette question à l'ordre du jour d'un prochain conseil de gestion.

M. FONTFREYDE (PNMM): des séances de travail seront organisées sur ce projet et le PNMM rencontrera la CCI pour faire le lien avec le conseil de gestion qui devra très certainement donner un avis sur certaines installations.

Le Président : le document est-il communicable en l'état pour nourrir les réflexions à venir ?

M. FONTFREYDE (PNMM) : l'équipe du PNMM se rapprochera de la CCI pour voir ce qui est communicable. Il remercie la CCI pour sa transparence sur ce sujet.

2- Validation du compte rendu du conseil de gestion du 16 janvier 2020

Le compte-rendu a été envoyé, pas de remarque à ce jour.

Pas de remarques en séance, le président soumet le projet de validation au vote :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_06_APPROBATION RD 16 01 2020 approuvant le compte-rendu du conseil de gestion du 16 janvier 2020 est adoptée à l'unanimité.

3- Validation du rapport d'activité 2019 et du plan d'actions 2020

Le rapport d'activité a été envoyé, pas de remarque à ce jour. Le Président souhaite présenter à la suite le programme d'actions 2020 car les deux sont liés.

Présentation du rapport d'activité 2019 par Paul GIANNASI, chef du service ingénierie.

Présentation du plan d'actions 2020 par Christophe FONTFREYDE, directeur délégué du PNMM.

M. NEVEJANS (DDGAEM) : remercie le Parc pour son action dans le cadre de l'action de l'Etat en mer. Il signale 4 points d'intérêt partagé avec l'action de l'Etat en mer : les pollutions, l'utilisation des drones, le positionnement des DCP et les indicateurs d'activité.

M. TOILIBOU (COPEMAY) : la tortue est malade et personne ne dit rien. Concernant la pêche, les mahorais sont nombreux mais peu représentés : il faut les associer et ne pas les négliger. Le lagon est lui aussi malade mais il faut en parler de manière tranquille. Il faut donc associer les gens de terrain.

M. CHARPENTIER (naturalistes de Mayotte) : il remercie l'équipe technique du Parc pour la qualité du document fourni qui incite à la lecture et est plus digeste que bien d'autres rapports d'activité. Sur l'état de santé du lagon : quand l'ARS publie l'état de santé des plages, seulement la moitié est en bonne santé, certaines sont interdites et tout ça vient de l'amont, des bassins versants. Sur la question des déchets, le travail de M. Mulochau illustre l'état préoccupant du lagon avec la présence de

plastiques et micro plastiques à dissolution très longue. Il n'est pas possible de régler ça au seul niveau du Parc car les déchets viennent de la terre. Il faut trouver des moyens, en coordination avec collectivités locales et les syndicats de collecte pour arrêter l'importation de plastique.

Il est également important de connaître le diagnostic effectif de l'état de santé des récifs coralliens.

Il approuve les actions récentes du Parc pour expliquer et faire appliquer les interdictions comme le braconnage dans la passe en S et l'appui par patrouilles maritimes sur les plages de ponté.

Il approuve également les thèses présentées et à venir ; la question du trait de côte est un sujet très important car avant même nos problèmes volcaniques actuels, l'érosion était déjà très sensible. Avec la subsidence, l'impact est encore plus fort. Une étude avait démontré en 2005 que sur l'ensemble des nids de ponté sur Saziley pendant les grosses marées, 85% avaient été recouverts par la marée avant éclosion. Ceci donne une idée de la problématique sur l'espace de ponté pour les tortues.

M. MASSEUX (SMPPM) : remercie toute l'équipe du Parc cet relève deux points :

- 1- Les tortues, c'est vrai, mais il n'y a pas que ça
- 2- Le projet des DCP : quel type de surveillance autour de ces DCP ? Il alerte régulièrement le PC AEM mais aucune suite n'est donnée lorsque des navires étrangers se trouvent sur zone. Alors que fera-t-on pour le contrôle des nouveaux DCP ? Nous ne disposons pas d'outils pour exercer cette surveillance, il ne faudrait donc pas être outil d'attractivité pour les braconniers.

Autre question sur l'impact du volcan le parcours des poissons migrateurs : où vont passer les espèces et les zones seront-elles aussi attractives qu'avant ? Pour la pêche au Geysier par exemple, les pêcheurs passent sur le volcan mais dans les années à venir est-ce que ce sera aussi intéressant avec les poissons migrateurs ?

M. BAUBET (CAPAM) : dans le plan de gestion était prévu le volet aquaculture, mais il a été oublié. Pour la pêche, ce n'est pas terrible mais sur le volet patrimoine culturel il n'y plus grand-chose. La pirogue n'est plus utilisée ou ne peut plus l'être, elle est classée comme engin de plage. On aurait pu trouver une alternative pour la pirogue comme dans d'autres territoires d'outre-mer mais elle a été sacrifiée pour se simplifier la vie mais c'est dommage, elle va disparaître.

Il ne faut pas nous faire rêver avec les notions de patrimoine et tradition et en même temps sacrifier la pirogue. Il attend avec impatience et depuis longtemps les résultats du travail sur la pirogue éco-conçue. Dans l'arrêté circulation, la pirogue a été sacrifiée sans que personne à part lui ne réagisse.

Le Président : le PNMM est un outil de politique publique. Le but est de provoquer des partenariats, et il salue le secrétaire général de la préfecture de Mayotte pour l'ébauche de ce partenariat avec l'Etat. Tout ce que nous disons peut entraîner la mobilisation d'autres partenaires. C'est un travail de longue haleine car les pressions sur Mayotte dépassent tout ce qu'on pouvait imaginer.

Mme KORDJEE (CL) : revient sur les propos de M. TOILIBOU. On ne sanctionne pas assez les braconniers. Les associations posent souvent des questions intéressantes mais ensuite on n'en fait rien. Le conseil de gestion du parc marin est finalement l'assemblée la plus représentative de toutes les couches de la société et il serait bon d'en faire quelque chose. Quand on pose une question sur un point précis, il serait bien qu'on ait ensuite des réponses.

Exemple : la problématique des déchets qui implique toute une chaîne de responsabilités, pas une explication simple. Il est toujours facile de regarder les collectivités locales mais il y a d'autres facteurs. Pas de sujets tabous ici, tout doit pouvoir être évoqué pour que chacun ait envie de s'exprimer.

Sur le sujet du patrimoine culturel, le poulpe c'est bien mais il y a bien d'autres richesses que poulpe ou le mdsinzano. On doit dépasser ça, on a d'autres richesses à découvrir sinon on tourne en rond. Il faudrait que le parc puisse être ce lieu où on se réunit de manière constructive et où l'on ne fait pas que parler.

Le Président : je ne retire rien de ce que M. BAUBET et Mme KORDJEE ont dit, je dis que Parc est un acteur parmi d'autres. Sur la lutte contre les plastiques par exemple, des actions efficaces ont été mises en place par le passé mais personne n'a poursuivi et le problème est revenu. Aujourd'hui ce sujet est à nouveau d'actualité car il a un impact direct sur la biodiversité. Il y a tellement de sujets à traiter que si on voulait tout traiter, on aurait besoin de plus de moyens. Le parti pris du PNMM est de renforcer le partenariat avec les autres. Le premier partenaire est le Conseil Départemental. Tous les sujets évoqués ici sont notés et on aura l'occasion d'y revenir, rien n'est mis de côté. Des choses ont évolué et il faut qu'on puisse s'adapter.

M. BACOCO (COVIPEM): la plupart du temps les pêcheurs professionnels ne se retrouvent pas dans la réglementation. Il faut mieux les associer dans la préparation des textes. Il n'y a pas que les poulpes, beaucoup d'autres dégradations sont aussi à prendre en compte.

Le Président : nous avons une multiplication de la réglementation européenne comme locale. Le Parc travaille avec l'UTDMSOI sur la lisibilité de la réglementation européenne, notamment sur la place des pirogues : le débat est ouvert, pas tranché. On va relancer les débats sur ce sujet car on ne sait pas où on en est.

Mme ANDHUM (CD): la question de l'insécurité est très inquiétante. Au CD, il y a un travail important sur le sujet des déchets. Elle constate qu'il y a des outils qui se mettent doucement en place et au vu de l'évolution démographique et de la réalité, il faut que tous les acteurs concernés, dont le PNMM, se concertent sur la problématique. Il ne faut plus travailler chacun de son côté, pour savoir ce qui bloque exactement et pourquoi il n'y a toujours pas de déchetterie mise en place.

Après avoir pris note des différentes interventions, le président soumet les deux rapports au vote :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_07_validation-RA2020 et la délibération PNMM-2020_08_validation_PA2020 approuvant les deux rapports sont adoptées à l'unanimité.

4- Avis conforme sur le projet de pôle d'échange multimodal de Mamoudzou

Une note a été envoyée, pas de remarque à ce jour.

Présentation par Paul GIANNASI (PNMM).

M. MASSEAU (SMPPM) : Mamoudzou ne sera pas un point de débarquement pour la pêche. Quand le projet a été présenté, on a dit qu'on effaçait la pêche de ce point. En soi, il s'agit de développer le centre-ville de Mamoudzou et c'est bien. Mais pour la pêche, on demande sur le même principe que l'activité soit structurée sur des sites dédiés. Cela peut être des sites de débarquement distincts des sites de stationnement pour pouvoir continuer à ravitailler la COPEMAY, et aujourd'hui ça ne fait pas

partie du projet. Le problème c'est que pour alimenter la COPEMAY, il faudra toujours traverser les voies. Le projet de développement de Mamoudzou est nécessaire, mais il faut aussi avoir des projets pour développer l'activité de pêche.

Le Président : les réflexions sont en cours et on pourra reparler de ces questions stratégiques dans des réunions dédiées pour avoir une vue globale.

Après avoir pris note des différentes interventions, le président soumet l'avis conforme au vote :

0 vote contre

1 abstention

La délibération PNMM_2020_15_Avis_conforme_PEM portant avis conforme sur le projet d'échange multimodal de Mamoudzou est adoptée à l'unanimité.

5- Procédure de traitement des avis et délégation de pouvoir du conseil de gestion au bureau en matière d'avis

La note a été envoyée, pas de remarque à ce jour.

Présentation par Paul GIANNASI (PNMM).

5.1. Création de la commission thématique sur les avis

M. NEVEJANS (DDGAEM) : la délégation au bureau risque d'amoindrir le pouvoir du conseil de gestion sur les avis.

M. FONTFREYDE (PNMM) : le bureau n'est pas obligé d'exercer sa délégation, il peut décider que sujet est trop important pour assumer sa délégation. C'est ce mécanisme-là qui est proposé.

M. HUGOT (UTDMSOI) : il faudrait peut-être enlever la question de délai et rester sur la notion de sujet important ou pas.

M. FONTFREYDE (PNMM) : si le conseil de gestion est prévu dans le mois qui suit et si les délais le permettent, on peut attendre le passage en conseil de gestion. Mais si cela n'est pas possible, la décision en bureau permet de traiter quand même l'avis dans les délais sollicités.

Le Président : le conseil de gestion ne se réunit pas assez souvent pour qu'on puisse toujours se réunir dans les délais imposés.

Mme WAGNER (Oulanga na Nyamba) : c'est une très bonne idée pour simplifier la procédure d'avis, la forme est plus simple et plus rapide. Il faut par contre arriver à responsabiliser le conseil de gestion et l'impliquer sur chaque demande d'avis. Pour les avis simples, il n'est pas forcément nécessaire de réunir l'intégralité du conseil de gestion, mais dans ce cas l'ensemble des membres ne seront pas forcément au courant qu'il y a eu cet avis simple.

M. FONTFREYDE (PNMM) : Il faut être pragmatique et décider d'une méthode qui implique les acteurs mais simplifie les démarches.

Mme KORDJEE (CL) : dans le contexte antérieur, nous n'avons jamais été sollicités sur aucun avis. En général quand on arrive, les avis sont préparés et il faut voter mais on n'a pas toujours eu le temps de lire ou de comprendre, on doit voter sans discuter. On n'a jamais refusé d'être responsables et personnellement et je ne vois pas de difficultés à déléguer au bureau puisque dorénavant nous pouvons participer aux travaux préparatoires. Il ne faut pas créer une usine à gaz et alourdir la machine ne faciliterait pas les choses.

M. LE-ROUX (DEAL) : on attend un avis du conseil de gestion, que l'avis soit préparé ou voté par le bureau, ça reste un avis du conseil de gestion et c'est ça qui est important.

M. WYBRECHET (DAAF) : l'avis conforme peut retoquer le projet et entraîner une procédure au tribunal administratif ; ça peut être un problème au tribunal administratif si ce n'est pas le conseil de gestion qui a délibéré et seulement le bureau.

M. BELLAIS (EAM) : au CMUB les avis se font par mail, donc le délai ne pose pas de problème. On a le sentiment de ne pas être associés si on passe par les techniciens. Les travaux de la commission avec juste quelques membres devraient être validés ensuite par tous les membres par mail.

Après avoir pris note des différentes interventions, le président soumet la délibération au vote :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_09_creation commission avis est adoptée à l'unanimité.

5.2. Composition de la commission thématique sur les avis

Sont candidats : Mme KORDJEE, M. BELLAIS ou son représentant, la Présidente de l'association Oulanga na Nyamba ou son représentant, Le DEAL ou son représentant, M. BACOCO LAHADJI représentant de la COVIPEM, le représentant de l'union maritime de Mayotte, le DAAF ou son représentant.

En fonction du dossier, d'autres membres du conseil de gestion peuvent être invités ; une information systématique de tous les membres du conseil de gestion sera effectuée pour que certains puissent se manifester s'ils veulent être invités.

Le Président soumet la délibération fixant la composition thématique sur les avis au vote :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_10_composition commission avis est adoptée à l'unanimité.

5.3. Délégation de pouvoir au bureau

M. NEVEJANS (DDGAEM) : si le problème est de gagner du temps, on ne répond pas correctement. Il y a peut-être possibilité d'utiliser d'autres moyens pour répondre aux questions de temps que de donner des délégations de pouvoir au bureau.

M. CHARPENTIER (Naturalistes) : le vrai problème c'est que les délais sont très courts. Si on convoque le conseil de gestion on a à chaque fois des problèmes de quorum, si la convocation se fait dans l'urgence, il y aura encore plus de problèmes de quorum. Même en téléconférence, la question du quorum sera toujours présente.

M. NEVEJANS (DDGAEM) : lorsqu'il y a un avis conforme, on peut peut-être restreindre la délégation du bureau.

Le Président : la question se pose sur l'avis conforme, peut-on au moins régler le problème en complétant le projet de délibération par : « S'agissant d'avis conforme, un avis défavorable ne peut être donné que par le conseil de gestion. » ?

Le Président soumet aux voix la délibération fixant les délégations du bureau après cette correction :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_11_delegation bureau avis est adoptée à l'unanimité.

5.4. Délibérations en visioconférence

Le Président soumet aux voix la délibération fixant les conditions d'utilisation de la visio-conférence :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_12_visioconference est adoptée à l'unanimité.

6- Avis sur la campagne sismique SISMAORE

Note envoyée, pas de remarque à ce jour

Présentation par Paul GIANNASI

Mme WAGNER (Oulanga na Nyamba) : est-il prévu de demander l'embarquement d'un agent du Parc pour vérifier le respect du protocole ?

M. FONTFREYDE (PNMM) : non, ce n'est pas forcément nécessaire ni possible mais on peut étudier la question pour pouvoir former des agents du Parc, notamment sur l'acoustique.

M. HUGOT (UTDMSOI) : connaît-on la longueur des hydrophones sur le bateau ? Ça peut aussi gêner les pêcheurs.

M. FONTFREYDE (PNMM) : il y a un train de bouées à l'arrière du bateau sur une grande distance pour faire certains calculs sur l'onde.

M. HUGOT (UTDMSOI) : justement, ce fil est-il bien visible pour ne pas gêner les pêcheurs ?

M. NEVEJANS (DDGAEM) : la solution est de faire un AVURNAV diffusé aussi sur VHF.

Le Président soumet aux voix la délibération portant avis sur cette campagne :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_13_Avis_SISMAORE est adoptée à l'unanimité.

Z- Avis sur le projet de document stratégique de bassin maritime (DSBM) du Conseil maritime ultra-marin du bassin Sud océan Indien (CMUB)

Note envoyée, pas de remarque à ce jour

Présentation par Paul GIANNASI (PNMM)

M. CHARPENTIER (Naturalistes) : favorable sur le document mais le projet n'est peut-être pas très ambitieux.

Le Président : nous sommes conscients que c'est la conjonction de plusieurs actions qui vont faire qu'on va évoluer de façon concrète, mais chaque petit pas est important. L'absence de coordination entre les différents acteurs a déjà fait perdre beaucoup de temps.

Le Président soumet aux voix la délibération portant avis sur le DSBM :

0 vote contre

0 abstention

La délibération PNMM_2020_14_Avis_DSBM est adoptée à l'unanimité.

Fin des échanges à 17h15

Annexe 1 – Liste des présents ou représentés

Titre	Prénom & Nom
Le directeur de la DAAF ou son représentant	Bertrand WYBRECHT
Le directeur de la DEAL ou son représentant	Nicolas DELONCLE
Le Chef de l'UTM / DMSOI ou son représentant	Clément HUGOT
Le Commandant de Zone Maritime Sud Océan Indien ou son représentant	Tony PRIN
Conseillère départementale	Raïssa Andhum
Maire désigné par l'association des maires de Mayotte	Soilihi Ahmed
Représentants de la CAPAM	Issouffi Abdallah Ahmed Subra Pierre Baubet
Représentants des COVIPEM de Mayotte	Ibrahim Ouirdane Lahadji Bacoco
Le président de l'Union Maritime de Mayotte ou son représentant	Christian CORRE
Représentant des clubs de plongée	Daniel Budet
Représentant de la CCI	Zoubair Alonzo
Représentante des associations de plaisanciers	Caroline Holtzinger
Le président du syndicat maritime des pêcheurs professionnels mahorais	Régis Masseaux
Le président de la COPEMAY ou son représentant	Abdallah Toilibou
Le président de l'association des Naturalistes de Mayotte ou son représentant	Michel Charpentier
Le président de l'association Oulanga na Nyamba ou son représentant	Jeanne Wagner
Le président du comité régional de canoé kayak de Mayotte	Véronique Perrin
Expert en biodiversité récifale désignée par l'Ifreco	Pascale Chabanet – procuration donnée à Michel Charpentier
Expert dans la protection du littoral désigné par le CELRL	Cris Kordjee

Expert dans le domaine des mammifères marins désigné par l'ONCFS	Sarah Caceres- procuration donnée à Nicolas Deloncle
Le président du CESEM	Abdou Dahalani
Le président du CCEE ou son représentant	Bruno Brouard-Foster
Le directeur de l'Ecole d'Apprentissage Maritime	Eric Bellais

Commissaires du gouvernement

M. le préfet de Mayotte ou son représentant	Pierre Tremble
M. le préfet de la Réunion ou son représentant	François Nevejans

Liste des agents du Parc naturel marin présents

Directeur délégué du Parc	Christophe Fontfreyde
Directrice adjointe, chef du service opérations	Caroline Ballerini
Chef du service ingénierie	Paul Giannasi
Responsable administrative	Danièle Chauvin

Invités

DEAL Mayotte	Jean-François Le Roux
Comité régional de canoë kayak de Mayotte	Seifoudine Abdourazak